

Conseillers en exercice :	27
Présents :	26
Pouvoirs :	1
Absents non représentés :	0

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le 26/02/2024
ID : 014-211407127-20240222-03CM2024008-DE



**EXTRAIT DU
RÉGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22/02/2024**

Référence de la délibération : 03-CM-2024-008
Date de convocation du CM : 16/02/2022

DÉLIBÉRATION
SEANCE DU 22/02/2024

03-CM-2024-008 – Groupement de commandes avec la communauté urbaine de Caen la mer et différentes communes, des CCAS et des syndicats intercommunaux de son territoire en matière de maintenance des portes sectionnelles, barrières levantes automatiques, portails et portes piétonnes coulissantes automatiques.

Vu les fiches descriptives présentées par les services de Caen la mer,
Vu l'avis favorable émis par les commissions Finances, Personnel et Administration générale, d'une part, Transition écologique et Urbanisme, de seconde part, Bâtiments, Accessibilité, Emploi, Patrimoine et Anciens combattants, de troisième part, réunies conjointement le 14 février 2024,

Considérant la nécessité d'une meilleure coordination administrative et technique dont l'objectif est de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation,

Considérant la constitution de groupements de commandes permanents entre la Communauté urbaine de Caen la mer, des communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation notamment de marchés publics de prestations dans le domaine des bâtiments et équipements ainsi que dans celui des technologies de l'information et de la communication,

Considérant les différentes conventions passées à ce titre qui prévoient que, préalablement au lancement de chaque consultation, les membres du groupement qui souhaitent y participer doivent prendre une délibération, définissant la nature et l'étendue de leur besoin et actant leur participation au marché/accord-cadre concerné,

Considérant l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes « Bâtiments et Équipements » pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire, en matière de maintenance des portes sectionnelles, barrières levantes automatiques, portails et portes piétonnes coulissantes automatiques,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 27 voix exprimées, à l'unanimité,

Article 1 : DÉCIDE de participer au marché/accord-cadre mentionné ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer en matière de :

- **Maintenance des portes sectionnelles, barrières levantes automatiques, portails et portes piétonnes coulissantes automatiques.**

Article 2 : DIT que le marché aura une durée d'un (1) an à compter du 1^{er} janvier 2025 et qu'il sera renouvelable 3 fois, sans qu'il puisse dépasser le 31 décembre 2028.

Article 3 : **PREND ACTE** que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec l'entreprise retenue.

Article 4 : **APPROUVE** l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération.

Article 5 : **AUTORISE le Maire** ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Article 6 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public,
- Monsieur le Président de la communauté urbaine de Caen la mer.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication le et sa transmission au contrôle de légalité le.
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Christian LE BAS

